

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 mai 2021

---

**MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER  
AGRICOLE - (N° 4151)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 146

présenté par

Mme Cariou, M. Villani et Mme Bagarry

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 24.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer une nouvelle dérogation créée par ce texte pour des opérations de prise de contrôle contribuant « au développement du territoire ou à la diversité de ses systèmes de production au regard, en particulier, des emplois créés et des performances économiques, sociales et environnementales qu'elle présente ».

En s'écartant du droit commun et en créant ainsi de toute pièce de nouveaux mécanismes permettant de contourner les contrôles, ces dispositions risquent en effet d'avoir des conséquences inverses aux objectifs affichés par les auteurs de ce texte. Ces dérogations, dont la rédaction est suffisamment floue pour ouvrir la voie à une interprétation très large, seront inévitablement source de contentieux et fragiliseront ainsi l'ensemble du dispositif.

De nombreux requérants habiles s'en saisiront pour contourner les contrôles en toute légalité. L'ensemble des mécanismes dérogatoires prévus par ce texte apporteront ainsi une assise juridique et une certaine légitimité à l'accaparement des terres par le biais du phénomène sociétaire.

Cet amendement est issu de la proposition de loi de M. Potier ainsi que des échanges avec la Confédération paysanne.